



Ecole Saint-Joseph
7 avenue du Maréchal Joffre
94 170 Le Perreux-sur-Marne
☎ : 01 43 24 12 41
<https://ecole-saintjoseph-leperreux.com>

Le Perreux-sur-Marne, le 9 juillet 2021

Chers parents,

Nous serons heureux de vous retrouver le jeudi 2 septembre 2021 (voire le vendredi 3 septembre pour quelques élèves de PS) pour cette nouvelle année scolaire qui s'annonce.

Je n'oublie pas de souhaiter la bienvenue aux familles qui nous rejoignent !

Quelques changements dans notre équipe éducative : pour l'équipe enseignante, avec les départs de Mme Catherine Bizouard à Notre-Dame-des-Missions à Charenton-le-Pont et de Mme Canan Ech-Chaabi à Saint-Joseph d'Aulnay-sous-Bois. Saluons les arrivées de Madame Virginie Rossinelli à mi-temps en CM2 et de Madame Annabelle Danoumbe le mardi et le jeudi dans la classe ASH.

Trois départs aussi dans notre équipe OGEC : ceux de Mesdames Chantal Gagoyan, Alexandra Fusco et Mabinty Touré.

Et enfin, nous connaissons le nom de la personne qui prendra la suite de Marcelus Siqueira, intervenant en anglais depuis janvier 2019, à la rentrée.

Merci à eux pour tout le travail fourni et tous les services rendus !!

Sachez que notre thème d'année 2021-2022 sera « Ciel, ma planète » !

Vous voudrez bien m'excuser malgré tout pour cette recommandation très « Terre à Terre » mais je vous souhaite à tous d'excellentes vacances reposantes ... et une bonne lecture de la circulaire ci-jointe !

Cordialement,

Le Chef d'Etablissement
M. Pierre-Damien Roux

PS : Nous n'avons encore aucune directive quant aux modalités de la rentrée en lien avec le contexte sanitaire actuel. Nous ne manquerons pas de vous informer le cas échéant.

Circulaire d'informations 2021 / 2022

L'équipe éducative et administrative

- M. ROUX : Chef d'Etablissement
- M. CASSARD : Président d'OGEC (à compter de la rentrée 2021)
- Mme DUMUIS : secrétaire (présente l'après-midi).
Elle réceptionne les messages à destination des enseignants et assure le suivi administratif des élèves. Elle a en charge une étude du soir.
- Mme PININGRE : secrétaire-comptable assurant le suivi des tickets de cantine ou de garderie. Elle réceptionne aussi les messages pour les professeurs et effectue le suivi administratif des élèves et de la facturation.

L'équipe des professeurs des écoles, des intervenants extérieurs et des AVS

Mme ARCHAMBAULT : Petite Section
Mme JULIÉ : Moyenne Section
Mme VÉAUX : Grande Section
Mme BERTAUX : CP
Mme VILLETTE : CE1

Mme LENCLOS : CE2
Mme JODRA Y ALONSO : CM1
Mme ROSSINELLI et M.ROUX : CM2
Mme DANOUMBE : ASH (mardi et jeudi)

EPS : Mme Mélissa BOUGRAT
Anglais : assuré par un intervenant Cap English

Musique : Mme Solveig MARTY

M. GRALL : AVS (Auxiliaire de vie scolaire) AESH

L'équipe d'encadrement

Mme Ariane LECLERE : Assistante maternelle des MS. Elle assure également des études le soir.
Mme Fatima YAHIAOUI : Assistante des maternelles de PS. Elle assure également des garderies matin et soir
Mmes BOUR, IGITYAN et M. GRALL : surveillants cour/ cantine / garderie / étude

Rentrée : le jeudi 2 septembre 2021

Heure de rentrée :

8h45 : PS / 9h : MS / 9h10 : GS / 9h20 : CP (sur la cour maternelle)

9h30 : CE1 / 9h40 : CE2 / 9h50 : CM1 / 10h : CM2 (sur la cour élémentaire)

Réunions d'informations de parents

PS – MS – GS : le mardi 7 septembre à 18h15

CE1 : le vendredi 17 septembre à 18h15

CP - CE2 : le mardi 14 septembre à 18h15

CM1–CM2 : le mardi 21 septembre à 18h15

Photos individuelles et de groupe

Lundi 13 septembre matin : les documents concernant les autorisations seront distribués à la rentrée

Calendrier 2021/2022

Pont de l'Ascension férié : jeudi 26 et vendredi 27 mai 2022

Lundi de la Pentecôte férié : lundi 6 juin 2022

Dates des vacances

| Toussaint | Noël | Février | Printemps | Eté |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Du vendredi 22 octobre après la classe au lundi 8 novembre matin | Du vendredi 17 décembre après la classe au lundi 3 janvier matin | Du vendredi 18 février après la classe au lundi 7 mars matin | Du vendredi 22 avril après la classe au lundi 9 mai matin | A partir du 5 juillet après la classe |

Il y aura classe les samedis :

- Samedi 4 décembre : célébration et Marché de Noël
- Samedi 18 juin 2022 : fête de l'école

Horaires et déroulement des entrées et des sorties**1) Règlement des retards et des absences**

Nous vous demandons de prendre vos dispositions afin que votre enfant arrive à l'heure en classe pour se trouver dans de bonnes conditions de travail et aborder sa journée avec sérénité.

Le rattrapage d'un travail en cours ou d'une évaluation reste à l'appréciation de l'enseignant(e). De plus, nous vous rappelons que les devoirs ne seront pas remis automatiquement lorsque les élèves partent de manière anticipée en vacances et que lesdits départs ne sont pas cautionnés.

Nous vous demandons donc d'être vigilants à la ponctualité de vos enfants.

Les enfants des classes de maternelle sont aussi tenus à la même ponctualité.

Toute absence doit être signalée par téléphone ou par mail le matin même et par écrit au retour de votre enfant.

Nous rappelons que toute absence au-delà de 4 demi-journées dans le mois sans certificat médical doit être signalée par nos soins à l'académie.

2) Règlement des entrées/sorties

Toutes les entrées des élèves élémentaires/maternelles s'effectuent au portail côté avenue Joffre afin d'assurer une sécurité optimale aux élèves présents et de faciliter la surveillance de la cour de récréation.

Les parents peuvent correspondre (donner diverses informations,...) par le biais du cahier de liaison qui est en permanence dans le cartable des élèves ou dans une enveloppe libellée au nom et à la classe de l'élève à remettre à l'enseignant chargé de la surveillance du portail (qui se chargera de transmettre votre courrier à l'enseignant concerné).

| Entrées en classe | Sorties des classes |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8h45 : maternelle et élémentaire. <u>Accueil à partir de 8h30 au portail</u> | Les maternelles doivent sortir entre 11h45 à 11h55 et de 16h15 à 16h 25. Après ces horaires, vous ne pourrez venir chercher vos enfants que lorsque toutes les classes seront sorties. Par souci de sécurité, ils vous attendront sous le préau. |
| 13h30 : maternelle et élémentaire. <u>Accueil à partir de 13h20 au portail.</u> <u>Le portail n'est pas ouvert avant 13h20</u> | <u>Sortie à 11h55</u> : CP et CE1 <u>Sortie à 12h</u> : CE2 au CM2 <u>Sortie à 16h25</u> : CP porte 1 <u>Sortie à 16h25</u> : CE1 porte 2 <u>Sortie à 16h30</u> : CE2 et CM2 porte 1 <u>Sortie à 16h30</u> : CM1 porte 2 |
| Etude - garderie : | Fermeture du portail |
| <u>Pour la garderie du matin</u> : Un service de garderie est assuré (et vous sera facturé) entre 7h45 et 8h30. Il vous est aussi possible de vous procurer des tickets de garderie au secrétariat. <u>La porte sera fermée à 8h15.</u> 16h15 à 17h30 : garderie en classe pour les classes de maternelle 16h40 à 17h30 : Etude pour les élèves d'élémentaire. Afin de ne pas déranger le bon déroulement de cette étude/garderie, vous ne pourrez pas venir chercher votre enfant pendant ce temps-là. <u>Le portail restera fermé</u> | <u>Dès 8h45, 13h30 et 16h40</u> : le portail est fermé. |

De 17h30 à 18h30 : garderie sur la cour élémentaire ou dans la classe de PS
Dès 17h30, vous pouvez venir chercher vos enfants à la garderie à l'heure qui vous convient.

L'école ferme à 18h30 précises

Cantine

Pour assurer un meilleur suivi des élèves sur ce temps, trois services de cantine sont effectués.

Le service cantine est assuré en liaison froide par une société de restauration.

Le service des maternelles est assuré dès 11h30 dans le réfectoire.

Un deuxième service avec trois classes d'élémentaire a lieu à 12h00 suivi à 12h30 par un troisième service avec deux classes.

Les plus grands sont invités à prendre des responsabilités auprès de leurs plus jeunes camarades et à participer aux tâches collectives (nettoyage de la table, ...).

Garderies – Etudes

- Garderie du matin : de 7h45 à 8h30 dans la classe de petite section.
- Etudes de 16h40 à 17h30 – Garderie de 16h15 à 17h30 : Afin de ne pas nuire au travail des enfants à l'étude ni à celui du de la personne chargée de la surveiller, aucun enfant ne pourra quitter l'étude avant 17h30.
Aucun parent, en cas de retard, ne pourra venir chercher son enfant durant ce temps.
- Garderie de 17h30 à 18h30 : sur la cour de récréation si le temps le permet (ou dans la classe de PS s'il pleut).
 Vous pouvez venir chercher vos enfants de 17h30 à 18h30. **La garderie se termine à 18h30 précises. Aucune surveillance n'est assurée au-delà de cette heure.**

Activités

- 1- EPS : Tous les élèves d'élémentaire bénéficient d'une heure et demie hebdomadaire de sport qui est assurée par Mme Bougrat, habilitée par l'Education Nationale.

Une tenue de sport, le(s) jour(s) concerné(s), est obligatoire : un tee-shirt et/ou un sweat-shirt, un short ou un bas de survêtement, des baskets appropriées pour le sport (voir ci-dessous).

- Une paire de baskets pour des activités extérieures : à mettre aux pieds des enfants les jours de sport (pas de chaussure type Converse ou rythmique).
- Une paire de baskets pour l'intérieur (sport en salle) : même modèle que pour l'extérieur à mettre dans un sac au nom de l'enfant et à apporter les jours de sport.

Pour assurer la sécurité optimale des élèves lors des déplacements au gymnase, nous avons besoin de parents accompagnateurs. Si vous pouvez vous libérer, informez-en l'enseignant de votre enfant (un tableau d'organisation est collé en début d'année dans le cahier de correspondance de chaque enfant d'élémentaire).

- 2- Anglais

A partir de la MS, les élèves bénéficieront d'une heure d'enseignement d'anglais (en ½ groupe pour les MS et GS) assurée par un enseignant habilité par l'organisme CAPEnglish.

- 3- Musique

A partir de la Petite section, tous les élèves bénéficieront d'une heure de musique (les élèves de Petite section et Moyenne section seront en ½ groupe pendant 30 minutes) assurée par Mme Marty, habilitée par l'Education Nationale.

Quelques rappels et règles de discipline qui faciliteront le bon déroulement de la scolarité de votre enfant

- 1- Nous ne pouvons pas surveiller les bijoux, montres, jeux... Nous ne nous considérons donc pas responsables en cas de perte ou détérioration.
- 2- Il est préférable que les invitations entre amis et tout autre courrier personnel soient transmis de parents à parents **en dehors des murs de l'école** et non circuler entre les mains des enfants sur la cour ou en classe. Il s'agit de ne pas occasionner de contrariété pour les enfants non concernés.
- 3- Des mesures d'hygiène astreignent toutes les collectivités à refuser de donner aux enfants les pâtisseries confectionnées par les parents à leur domicile. Afin que nous puissions les accepter, vous devez préalablement respecter certaines règles d'hygiène lors de leur préparation :
 - se laver les mains entre chaque manipulation d'aliments
 - les gâteaux contenant des œufs doivent être conservés au frais dans votre réfrigérateur et apportés à l'école emballés hermétiquement dans un sac isotherme.
 - **Les gâteaux contenant de la crème, mousse... ne sont pas autorisés**
 Le plus simple est que vous apportiez des gâteaux « industriels » emballés qui ainsi n'engagent plus votre responsabilité en cas d'intoxication alimentaire d'un enfant mais celle du fabricant.
- 4- **Les affaires de vos enfants doivent être marquées.** De nombreux vêtements (vestes, blousons,...) n'ont pas été retirés l'an passé. **Nous vous rappelons qu'il existe des coffres où sont rassemblées toutes les affaires trouvées et que vous pouvez y accéder en cas de perte.**
- 5- Chaque retard pénalise votre enfant, nuit au travail de la classe et du professeur. Des sanctions seront prises au-delà d'un certain nombre de retards récurrents. C'est un non-respect du règlement que vous avez signé.
- 6- Au-delà d'un retard de 10 minutes sur le temps du déjeuner, les enfants sont emmenés à la cantine. Le prix du repas vous sera facturé.
- 7- **Toute absence** doit être **signalée par téléphone ou par mail le matin même et par écrit au retour de votre enfant**. Nous rappelons que toute absence au-delà de 4 demi-journées dans le mois sans certificat médical doit être signalée par nos soins à l'académie
- 8- Vous devez vérifier le travail scolaire de votre enfant. **N'oubliez pas de signer le cahier de correspondance et les documents demandés** dès qu'ils sont dans le cartable.
- 9- Les problèmes entre enfants se règlent directement avec les enseignants ; tout parent voulant régler un conflit n'interviendra pas directement auprès de l'enfant mais viendra en informer l'enseignant ou le directeur qui prendra les dispositions nécessaires.
- 10- Pour rencontrer un professeur, il vous suffit de lui demander un rendez-vous par écrit dans le cahier de liaison.
- 11- Les enfants non autorisés à sortir seuls seront remis à la personne qui vient le **chercher à la condition d'avoir un mot dans le cahier de correspondance ou une autorisation préalable sur la fiche de renseignements qui sera à remplir à la rentrée.** Si « à la dernière minute », une personne non inscrite ni dans le cahier de liaison, ni sur la fiche de renseignements devait reprendre votre enfant, nous vous demandons de nous téléphoner ou – de préférence - de nous mailer une autorisation personnelle (adresse mail de l'école : ecole.saintjoseph@9online.fr)
- 12- **Aucun médicament n'est autorisé à l'école.** Si votre enfant souffre d'une pathologie particulière, nous remplirons alors un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).